

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 4

Artikel: De la défense combinée à la défense dynamique
Autor: Weber, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De la défense combinée à la défense dynamique

Par le divisionnaire Claude Weber, commandant de la division mécanisée 1

Une menace bipolaire, caractérisée par la présence de deux blocs militaires qui se font face en Europe et par le risque d'une guerre généralisée, explique dans une large mesure la conception de la défense militaire mise au point en Suisse dans les années 1960. Cette doctrine, encore en vigueur aujourd'hui, a façonné notre actuelle organisation des troupes.

L'évolution politique à l'Est de l'Europe a permis aux Etats-satellites de Moscou de retrouver leur indépendance et a provoqué l'éclatement de l'Empire soviétique; l'une des deux super-puissances militaires a disparu, si bien qu'une guerre généralisée en Europe apparaît aujourd'hui très improbable. Une menace claire, somme toute simple, a fait place à des menaces multiples et peu perceptibles pour l'opinion publique, à des risques de crises d'intensité variable, soudaines et imprévisibles. Comme toujours, insécurité et instabilité caractérisent des périodes de mutations et de changements.

Ce contexte amenait en 1990 le Conseil fédéral à définir une nouvelle politique de sécurité dans un rapport à l'Assemblée fédérale. Ce document définit les consé-

quences de la nouvelle situation pour la Suisse, analyse les chances et les risques, formule une stratégie dans le domaine de la politique de sécurité.

Dans la définition des moyens de la politique suisse de sécurité, le Conseil fédéral fixe les missions d'une armée qui se trouve, elle aussi, en train de préparer une ambitieuse restructuration. Le projet «Armée 95» prévoit des effectifs moins nombreux, une adaptation de l'obligation de servir, une réduction de la durée du service, mais il conserve, dans la mesure du possible, les structures et les organisations qui ont fait leurs preuves, tout en tenant compte des contingences budgétaires. L'armée doit en effet payer un «dividende de paix»...

Les missions dévolues à l'armée 95, ainsi que de nouvelles conditions-cadres exigeaient une nouvelle conception d'engagement. Le *Plan directeur de l'armée 95* fixe la conception globale qui sous-tend la «cascade» des documents qui régleront l'engagement des troupes, à savoir la *Conduite opérative 95*, la *Conduite des troupes 95* et les règlements des différentes armes et services.

La «défense combinée», une conception des années 1960

La Conception 66 préconise l'usure de l'adversaire dans des dispositifs de défense tous azimuts qui couvrent l'ensemble du territoire. A l'échelon opératif, le combat défensif a pour buts

- de canaliser et d'user l'adversaire au moyen de zones défensives échelonnées en profondeur;

- de couper ses échelons avancés de ses échelons arrières par l'engagement de l'aviation, qui «encage» le champ de bataille, et des troupes terrestres qui s'efforcent, par d'incessantes contre-attaques et des coups-de-main, d'empêcher le renforcement et le ravitaillement de ces échelons avancés;

- de détruire, par des contre-attaques planifiées de formations mécanisées appuyées par l'aviation, les forces adverses qui auraient pénétré ou qui auraient été amenées par voie aérienne dans la profondeur de la zone de défense.

A l'échelon opératif et tactique, cette conception, qui implique une forme de combat appelé la «défense combinée», apparaît comme une suite d'engagements rigides : après mobilisation, les troupes prennent un «dispositif de base» qui peut devenir par la suite «dispositif de combat de base». Le manque de flexibilité caractérise cette conception opérative, ce qui a provoqué le «bétonnage» de dispositifs et une liberté d'action fort limitée au niveau du commandement de l'armée qui ne peut agir qu'en engageant l'aviation, en modifiant les limites de secteur des corps d'armée ou en prélevant des formations dans un corps pour en renforcer un autre.

La «défense dynamique», conception de base de l'armée 95

Comme précédemment, la mission première de l'armée consiste à exercer une influence stabilisatrice par une préparation adéquate, à empêcher la guerre de déborder sur notre territoire, à être capable de s'opposer à la violence armée, quel que soit son niveau, à défendre le pays et la population en cas de nécessité. A cette mission viennent s'ajouter deux nouveaux volets : la promotion active de la paix, la sauvegarde des conditions d'existence. La recherche de la polyvalence, ainsi que la réduction des effectifs

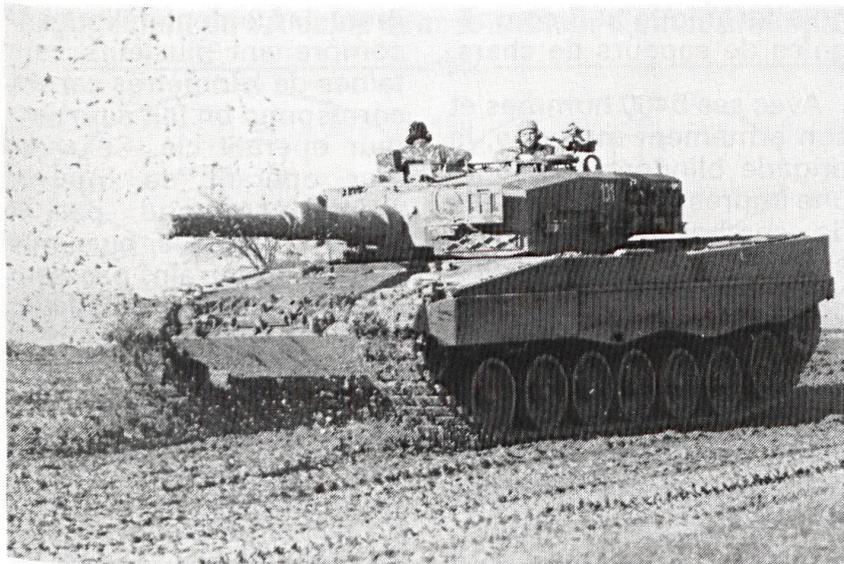
conduisent logiquement à une nouvelle doctrine d'engagement de l'armée.

La «défense dynamique» est d'abord une conception de défense contre un ennemi terrestre, puissant et doté des équipements les plus modernes. Dans cette hypothèse, on admet que la Suisse, étant gravement menacée, le Conseil fédéral a déclenché à temps une mobilisation partielle ou générale.

Cette «défense dynamique» doit être flexible, afin que l'on puisse faire face simultanément à plusieurs menaces. Si nécessaire, il faut être à même de conduire la «défense dynamique», même avec des moyens restreints, en fonction de l'intensité et de la nature de la menace.

Au niveau opératif, l'idée maîtresse est donc de constituer des moyens qui permettent d'effectuer un effort principal dans le combat défensif, afin de s'oppo-





ser à une menace recon- nue, mais en dégarnissant les parties moins menacées du territoire. Le but de la «défense dynamique» est d'empêcher l'adversaire de prendre pied sur notre territoire en lui opposant une forte résistance dans son fuseau d'effort principal. Ses formations qui auraient effectué une poussée doivent être attaquées et détruites avec des moyens puissants.

Par conséquent, on renonce délibérément à un dispositif de combat préparé, chaque formation devant être en mesure d'occuper n'importe quel secteur de déploiement. Il appartient au commandant en chef, en fonction de sa perception de la situation et des intentions de l'ennemi, d'attribuer aux corps d'armée une mission, un secteur et les moyens adéquats. Voilà le principe de flexibilité au niveau de l'engagement qu'il ne faut pas confondre avec la mobilité, caractéristique des formations blindées, seules aptes

à manœuvrer sur le champ de bataille.

Les formations non blindées perdent toute flexibilité, dès qu'elles s'installent dans un terrain-clé où elles vont empêcher une pénétration ennemie, en exploitant les infrastructures de combat existant dans leur secteur.

Une conduite de la défense dynamique postule donc

- l'existence, à tous les niveaux, d'un service de renseignement et d'exploration moderne et efficace, à même de déceler les indices, les intentions et les secteurs d'effort principal d'une attaque ennemie;

- une défense de l'espace aérien qui interdit toute attaque de la troisième dimension et postule la supériorité aérienne de notre aviation dans les secteurs où se déroulent des opérations-clés qui nécessitent un engagement coordonné des troupes terrestres, en particulier des formations mécanisées.

Après le déploiement de l'armée, la «défense dynamique» implique que les divisions de campagne et de montagne défendent des secteurs-clés, dans des terrains forts qui se trouvent en grande partie proches de la frontière; ce sont les brigades blindées, vu leur aptitude à mener le combat mobile, qui assurent la liberté d'action à l'échelon opératif. Ces grandes unités, capables de mener de manière autonome le combat interarmes et prévues pour participer aux opérations décisives, sont le fer de lance de notre défense.

Les brigades blindées

L'état-major de brigade travaille en étroite collaboration avec le bataillon d'état-major qui regroupe, d'une part les moyens de conduite (compagnie d'état-major, compagnie d'exploration mécanisée, compagnie de transmission), d'autre part les moyens de soutien (compagnie de service, compagnie sanitaire), ainsi qu'une compagnie de chasseurs de chars *Piranha*, prévue pour des engagements autonomes au profit de la brigade.

Les 2 bataillons de chars, articulés en 3 compagnies de chars *Léopard-2* (*char 87*), 1 compagnie de grenadiers de chars, forment l'essentiel des moyens de combat de la brigade. Il faut y ajouter le bataillon mécanisé qui coiffe 3 compagnies de grenadiers de chars, équipées de *M-113* modernisés (*chars gren 63/88*) et

d'engins filoguidés anti-chars *Dragon*, 1 compagnie de chars 87 et 1 compagnie de lance-mines de chars de 12 cm, montés sur *M-113*.

Comme moyens d'appui, la brigade possède 1 groupe d'obusiers blindés, 1 groupe léger de DCA, comprenant 2 batteries d'engins DCA *Stinger* et 2 batteries de canons DCA 20 mm, et 1 bataillon du génie nouvellement structuré en 1 compa-

gnie technique et 3 compagnies de sapeurs de chars.

Avec ses 5400 hommes et son armement moderne, la brigade blindée représente une impressionnante valeur de combat. Spécialement articulée pour les missions qui peuvent lui être confiées, la brigade blindée se déplace et intervient dans les «secteurs opératifs de mouvement» en partant de différents secteurs d'attente. Son secteur d'engage-

ment, largement délimité et comprenant plusieurs centaines de kilomètres carrés, correspond en fait à un secteur opératif clé. Ce «secteur opératif de mouvement» comprend, par la force des choses, plusieurs genres de terrain, pas seulement ceux qui sont favorables aux chars. Une telle zone doit, dans toute la mesure du possible, ne pas coïncider avec les secteurs des divisions de campagne. La brigade blindée y prend un secteur d'attente de 250-350 kilomètres carrés et planifie, en fonction de l'étendue du «secteur opératif de mouvement», un ou deux secteurs d'attente de rechange qu'elle occupera pour faire face à l'évolution de la menace ou pour échapper à la recherche de renseignement par l'ennemi.

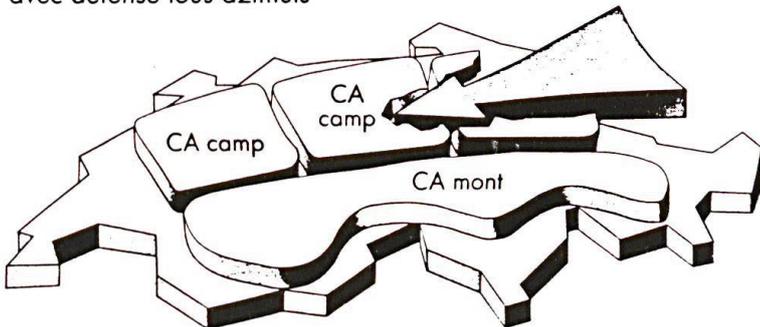
En raison du haut niveau de mobilité technique, tactique et opérative de la brigade blindée équipée de *Léopard-2*, les mouvements d'approche peuvent être beaucoup plus importants que ne le prévoit la doctrine actuelle. Il lui faut cependant une couverture aérienne suffisante et des moyens adéquats du génie. Avec l'introduction de l'engin guidé léger DCA *Stinger*, sa défense contre avions à basse altitude sera sensiblement renforcée. Le haut niveau d'autonomie et de mobilité de ce système d'arme permet d'user la force aérienne de l'adversaire au-dessus d'un secteur de grande dimension; il n'obtient pourtant son efficacité optimale qu'en sy-



SIT, octobre 1992

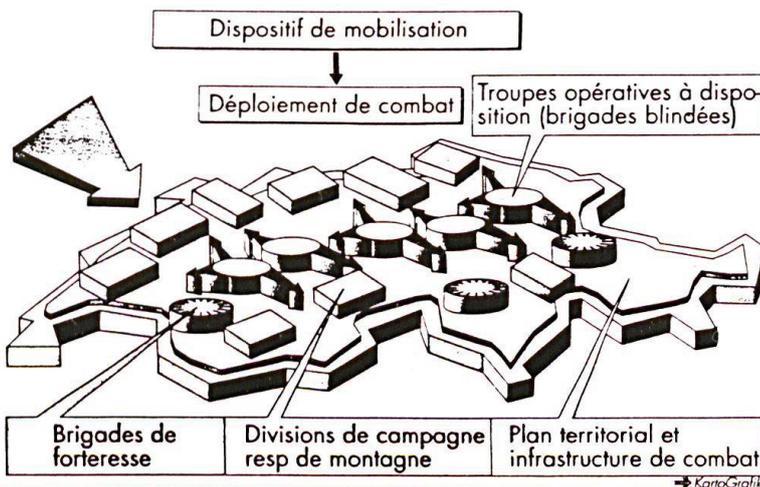
Conception 66

Usure par dispositifs de grandes surfaces avec défense tous azimuts

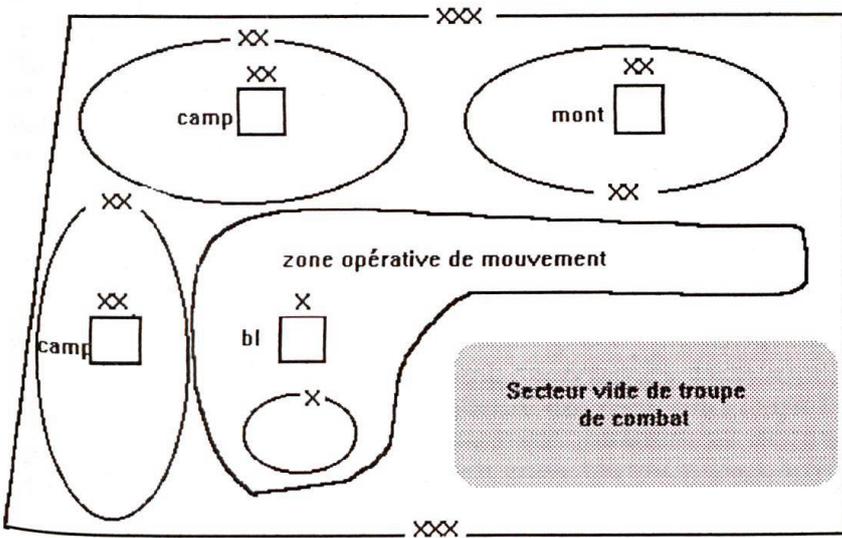


Conception 95

Flexibilité d'engagement permettant la création d'efforts principaux en fonction de la menace



Engagement du CA camp dans le secteur d'effort principal



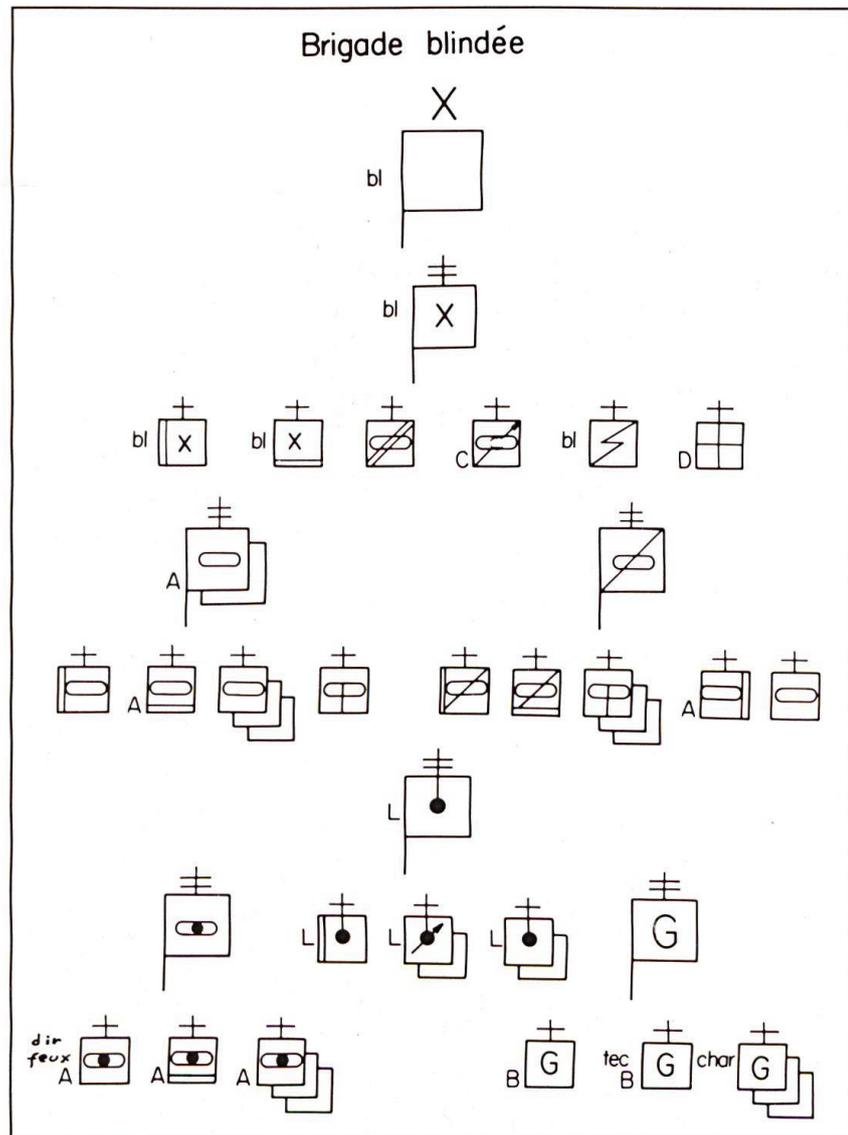
l'engagement des chars. Il assure, par exemple, leur débouché dans le terrain-clé; il assure les flancs de la brigade.

L'artillerie blindée et les lance-mines fournissent l'appui de feu. Si nécessaire, pour obtenir l'efficacité escomptée, le corps d'armée attribue ou subordonne ses propres moyens en artillerie à la brigade blindée. Il doit aussi assurer, si nécessaire, des franchissements que seuls les moyens du régiment du

nergie avec les avions qui couvrent l'espace aérien au-dessus de la zone de déploiement des engins guidés de la brigade.

Il appartient au génie d'assurer, dans le mouvement, la praticabilité des axes de progression, des franchissements de petite et de moyenne envergure. Pour ce faire, il engage les chars poseurs de pont qui sont nouvellement subordonnés. Avec de l'explosif, les sapeurs de chars effectuent des déminages rapides, la probabilité que l'adversaire procède à des minages à distance avec son artillerie s'accroît en fonction de la longueur des mouvements d'approche.

Le poids principal du combat mécanisé repose sur les bataillons de chars. Ils se battent en bloc dans un compartiment de terrain donné en menant le combat interarmes. Généralement, le bataillon mécanisé a pour mission de créer les conditions favorables à



génie de l'armée peuvent établir.

Les officiers qui appliqueront cette nouvelle doctrine d'engagement de la brigade blindée doivent l'apprendre, la maîtriser et l'entraîner. Au niveau des corps de troupes, pas de révolution! Il leur suffira de s'adapter, puisque les actions seront plus mobiles et d'un rythme plus élevé. Quant aux unités, qu'elles soient jaunes, rouges, bleues ou noires, les techniques de combat ne subissent aucun changement; l'instruction, dispensée au-

jourd'hui dans les écoles et les cours, reste entièrement valable.

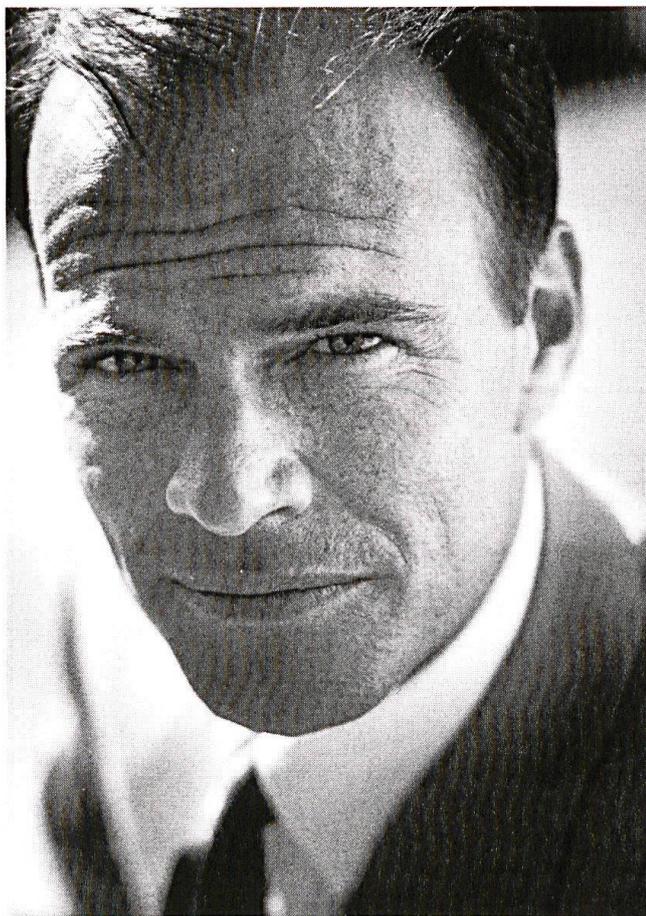
Conclusions

La «défense dynamique» est une doctrine de combat très efficace pour une armée de milice qui se battra dans un terrain fort. Elle permet de marquer des efforts principaux en fonction de la menace, tout en admettant que certaines régions du pays seront peu ou pas tenues. Il s'agit d'intercepter avec des moyens puissants (principe de la

«concentration des forces»), aussi rapidement que possible, les formations adverses qui auraient pénétré dans notre territoire, de les repousser ou de les détruire.

Face à des situations forcément changeantes et imprévisibles, la «défense dynamique» apparaît comme une réponse moderne, qui exploite des moyens, une organisation et une instruction adaptés aux données actuelles de notre société en mutation.

C. W.



protyp

B O U T I Q U E

BON GENIE

M O N S I E U R

GRIEDER

Genève, Place du Molard. Lausanne, Place St-François.
Zürich, Bahnhofstrasse 30. Bâle, Freie Strasse.
Lucerne, Am Schweizerhofquai.